



Contenu du programme Matelotage (5365)

1. Se situer au regard du métier et de la formation
 - a. 30 heures
 - i. S'informer sur la nature et les exigences du métier
 - ii. S'informer sur les principales lois et réglementations qui régissent le secteur du transport maritime
 - iii. Rencontrer des spécialistes de la profession
 - iv. Connaître les types de navires ainsi que leurs différentes parties

2. Participer à des opérations liées à la sûreté, à la sécurité et aux urgences en mer
 - a. 105 heures
 - i. Appliquer les procédures relatives à la sûreté
 - ii. Appliquer les procédures relatives à la sécurité
 - iii. Appliquer les procédures relatives au secourisme élémentaire en mer
 - iv. Appliquer les procédures relatives à la prévention de la pollution

** Ce module comprend quatre formations certifiées par Transports Canada offertes au Centre de formation aux mesures d'urgence. Il regroupe les fonctions d'urgences en mer, plus précisément ;

- Sécurité de base STCW
 - Aptitudes à l'exploitation des bateaux de sauvetage et des canots de secours
 - Secourisme élémentaire en mer
 - Personnel ayant des responsabilités en sûreté (PBRS)
3. Effectuer des travaux de matelotage
 - a. 60 heures
 - i. Faire des nœuds et des épissures
 - ii. Mettre en place de l'équipement d'accès (plate-forme volante, échafaudage soutenu, chaise de gabier, etc.)
 - iii. Entretien et réparer des amarres, des cordages, des câbles et l'accastillage
 4. Effectuer des travaux de maintenance de base dans les emménagements, la salle des machines, sur le pont et sur la coque
 - a. 90 heures
 - i. Faire de la maintenance mineure de la plomberie
 - ii. Faire des réparations mineures sur des appareils électriques domestiques et des circuits électriques monophasés
 - iii. Peindre des surfaces métalliques
 - iv. Faire de l'entretien ménager
 5. Communiquer avec les membres de l'équipage et le personnel à terre
 - a. 30 heures
 - i. Transmettre, par radio et par système téléphonique, de l'information technique à l'aide de phrases standardisées
 - ii. Utiliser des signaux (pavillons, marques, feux spéciaux, signaux sonores)
 - iii. Consigner de l'information
 6. Effectuer l'embarquement et le débarquement de personnes et de véhicules

- a. 15 heures
 - i. Préparer l'embarquement et le débarquement (lecture des tirants d'eau, interprétation juste des marées, mise en place de la coupée)
 - ii. Diriger les véhicules vers le lieu de stationnement (signalisation, disposition des véhicules, procédures d'attache des véhicules)
 - iii. Assister les personnes à l'embarquement et pendant la traversée

- 7. Effectuer des manœuvres de force avec des appareils
 - a. 45 heures
 - i. Participer à des opérations d'appareillage, d'accostage, d'éclusage ou de décalage (utilisation des lance-amarres, treuils, cabestans)
 - ii. Participer à des opérations de mouillage et de levage (utilisation de la ligne de sonde, des guindeaux et de leurs freins)
 - iii. Préparer des amarres et des câbles de touage pour un remorqueur

- 8. Faire fonctionner des circuits de transport de liquides
 - a. 45 heures
 - i. Effectuer les opérations préalables à la mise en service du circuit (sondage des réservoirs, vérification des appareils, de la tuyauterie, etc.)
 - ii. Mettre en service et mettre hors service le circuit
 - iii. Régler le fonctionnement du circuit

- 9. Effectuer des opérations liées au fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires d'un navire
 - a. 45 heures
 - i. Effectuer la prise de quart
 - ii. Vérifier le fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires du navire
 - iii. Effectuer des réglages (procédures de couplage et de permutation des groupes électrogènes, connexion et déconnexion de l'alimentation électrique de terre,

etc.)

10. Effectuer des opérations de ravitaillement et des opérations d'évacuation de matières résiduelles
 - a. 30 heures
 - i. Participer aux opérations de transbordement de liquides
 - ii. Charger et entreposer les denrées et les fournitures
 - iii. Traiter les déchets solides
 - iv. Participer aux opérations de transbordement des résidus

 11. Effectuer des opérations de manutention de cargaison
 - a. 60 heures
 - i. Préparer le chargement (utilisation des appareils de détection, procédures de travail en espace clos, etc.)
 - ii. Participer au chargement et au déchargement du navire (utilisation des grues et des appareils de chargement, équipements de débardage, etc.)
 - iii. Participer aux préparatifs d'appareillage (arrimage de cargaison, procédures de déconnexion des conduites de manutention de vrac liquide)
 - iv. Effectuer la vigie du pont et des cales

 12. Participer à la gouverne d'un navire
 - a. 90 heures
 - i. Effectuer la prise de quart
 - ii. Exécuter les ordres de barre
 - iii. Effectuer une vigie de navigation
 - iv. Effectuer la relève de quart
- ** Ce module est une formation de timonier offerte sur simulateur au Centre de formation aux mesures d'urgence.
13. Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire
 - a. 90 heures
 - i. Entretien des grues et des appareils

- ii. Entretien des systèmes de propulsion et auxiliaires
- iii. Entretien des circuits de transport de liquides
- iv. Procéder, par soudure, à des réparations mineures ou temporaires
- v. Assister l'officière ou l'officier lors de travaux d'entretien ou de réparation